

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

Arrondissement de :
Céret

N°2020/01

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine :
Sous-Domaine :

Séance ordinaire du Conseil Municipal du dix janvier deux mille vingt à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE

Objet : acquisition
et installation poêle
à bois MR.

Présents : Messieurs JUANOLE Michel, FIGA Georges, CAPALLERA Jean-Paul, Mesdames DEMOULIN Pierrette, MONIE Danielle, PARAYRE Agnès.
Formant la majorité des membres en exercice,

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de : Sept

Absent : MARGALEF Marie-André
Empêché : MARGALEF Marie-André
Procuration : Néant
Secrétaire de séance : Mme MONIE Danielle

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
06/01/2020

Madame le Maire évoque le problème du chauffage au Multiple Rural. Le chauffage central étant coûteux, il avait été suggéré la possibilité de mettre un poêle à bois. Un devis a été demandé chez CALEFACCIONS MOLAS à CAMPRODON (Espagne). Le montant total (achat du poêle + installation et installation du conduit) ressort à 6303.98 € HT. Le poêle serait installé à la place de la télévision et le conduit passerai à l'intérieur du Multiple Rural et à l'intérieur de l'appartement situé au-dessus (ce qui en même temps apportera un peu de chauffage à ce dernier).

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06/01/2020

*Il s'agit d'un poêle de 11 KW avec un rendement de 80%.
Si l'entreprise est libre, les travaux pourraient démarrer dès février.*

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 13/01/2020

Après discussion, le conseil municipal approuve cette installation à l'unanimité et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des documents et gérer l'installation.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR PUBLICATION
LE :

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

PAR DELEGATION
LE :
(signature)
Prénom Nom

Lamanère, le 10/01/2020

Le Maire,
Agnès PARAYRE

Accusé de réception Préfecture du
N°

REÇU LE :

15 JAN. 2020

SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET

